

222C0156
FR0010313833-FS0030

17 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ARKEMA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2022, complété par un courrier reçu le 17 janvier, les sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois NNS Luxembourg S.à r.l.¹, NNS 3 S.à r.l.-SPF¹, NNS Investments (Cyprus) Limited² et NNS Holding³ ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 10 janvier 2022, le seuil de 5% du capital de la société ARKEMA et détenir de concert 3 738 198 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et 4,27% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
NNS Luxembourg S.à r.l. (détenition effective)	1 056 423	1,38	1 056 423	1,21
NNS 3 S.à r.l.-SPF (détenition par assimilation)	772 281	1,01	772 281	0,88
NNS Investments (Cyprus) Limited (détenition effective et par assimilation)	1 854 410	2,42	1 854 410	2,12
NNS Holding (détenition par assimilation)	55 084	0,07	55 084	0,06
Total concert	3 738 198	4,87	3 738 198	4,27

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre de contrats optionnels à dénouement physique portant sur des actions ARKEMA détenus par le concert.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, le concert a précisé détenir (détenition prise en compte ci-dessus) :

- une position vendeuse « *short put options* » à dénouement physique⁵ portant sur 812 951 actions ARKEMA, exerçables aux échéances correspondantes entre le 12 janvier 2022 et le 25 novembre 2022, une option donnant droit à une action ARKEMA, à des prix unitaires d'exercice compris entre 82,11 € et 112,50 € ; et
- une position acheteuse « *long call options* » à dénouement physique⁵ portant sur 1 809 161 actions ARKEMA, exerçables aux échéances correspondantes entre le 11 janvier 2022 et le 25 novembre 2022, une option donnant droit à une action ARKEMA, à des prix unitaires d'exercice compris entre 116,5 € et 172,44 €.

¹ Société (sise 35F avenue John Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) détenue à 100% par NNS Jersey trust, dont le trustee est la société de droit des îles Caïmans Elian Corporate Trustee (Cayman). Ledit trust est un trust irrévocable et discrétionnaire établi selon les lois des îles caïmans et constitué par M. Nassef Sawiris, étant précisé qu'il en est également le bénéficiaire avec ses descendants et certaines fondations charitables (« *charities* »).

² « Private company limited by shares » (sise 18, Evagora Papachristoforou, Petoussis Building, Office 01, 3030, Limassol, Chypre) détenue à 100% par NNS Jersey trust, dont le trustee est la société de droit des îles Caïmans Elian Corporate Trustee (Cayman).

³ Société de droits des Îles Caïmans (sise One Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KYI-9005, Îles Caïmans) détenue à 100% par NNS Jersey trust, dont le trustee est la société de droit des îles Caïmans Elian Corporate Trustee (Cayman).

⁴ Sur la base d'un capital composé de 76 736 476 actions représentant 87 610 101 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Il est précisé que les sociétés peuvent opter pour un règlement en espèces. Par défaut, le dénouement est physique.